



Proposition d'attribution de subventions et d'approbation de la convention financière au centre social et familial Victor HUGO de SCHILTIGHEIM dans le domaine du soutien aux activités socio-éducatives en faveur des jeunes bas-rhinois

Rapport n° CP/2017/328

Service gestionnaire :

J520 - Service de la jeunesse

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a affirmé sa politique jeunesse à travers l'Engagement Départemental pour la Jeunesse dont les principaux fondements ont été adoptés par l'Assemblée plénière en décembre 2007. Soucieux d'une prise en compte globale des questions de jeunesse, le Département contribue à l'autonomie des jeunes avec le Plan actions éducatives et collèges adopté en plénière le 20 mars 2017 et en soutenant les associations qui développent des actions socio-éducatives et favorisent leur engagement.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une aide de fonctionnement au titre de l'année 2017 à l'association Léo LAGRANGE Centre-Est pour la gestion du centre social et familial Victor Hugo de Schiltigheim.

Les dispositions légales et financières de ces subventions sont déclinées dans le projet de convention financière joint.

Par délibération n° CG/2007/171 du 10 décembre 2007, le Conseil Général a approuvé l'Engagement départemental pour la jeunesse fixant les grandes orientations en faveur de la jeunesse et en matière de soutien aux associations.

Par délibération n° CG/2011/127 du 11 décembre 2011, le Conseil Général a décidé de faire évoluer le financement des centres socioculturels dans le cadre de contrats d'objectifs orientés sur des priorités relatives à la jeunesse.

Enfin, par délibération n° CD/2017/027 du 19 juin 2017, le Conseil Départemental a approuvé des orientations stratégiques en faveur du soutien à la vie associative.

1. Contexte

Le Département soutient de longue date l'animation socioculturelle en complément de celui apporté par les villes et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Ce soutien s'inscrit dans une dynamique partenariale avec les autres financeurs des structures concernées confirmant le Département comme partenaire incontournable de la vie des structures en plus de son intervention financière.

Ainsi, considérant cette démarche et la volonté départementale d'une approche globale de la jeunesse, le Conseil départemental propose de soutenir plus particulièrement les structures autour des objectifs suivants dans le cadre du renouvellement des contrats d'objectifs pluriannuels pour l'ensemble des CSC et associations socio-éducatives :

- favoriser la participation des habitants ;
- soutenir le partenariat et les initiatives ;
- proposer des lieux d'accueil, d'écoute et de débat ;
- assurer la diversité et la mixité ;
- soutenir la parentalité.

Le soutien du Département, conformément aux orientations définies dans l'Engagement départemental, porte en priorité sur des projets en direction des jeunes de 10 à 25 ans, dans les domaines de l'éducation, des loisirs, de la culture.

2. La situation du centre social et familial Victor HUGO de SCHILTIGHEIM

Le Centre socio-culturel Victor HUGO a connu de graves dysfonctionnements durant l'année 2016. L'association, placée sous la tutelle d'un administrateur judiciaire, a proposé un plan de cession de l'activité. Une solution de reprise de l'activité a été recherchée, la nécessité d'une structure sur ce quartier prioritaire de la Politique de la Ville ne laissant aucun doute aux partenaires. Un appel à projets a été lancé.

2.1 Un projet de reprise porté par l'association Léo Lagrange Centre Est

L'association Léo Lagrange Centre Est a répondu à cet appel à projets. Il s'agit d'une délégation régionale de la fédération Léo Lagrange, mouvement d'éducation populaire à but non lucratif qui intervient depuis plus de 66 ans dans le champ de l'économie sociale et solidaire pour la mise en œuvre de politiques sociales, éducatives et culturelles. L'association dispose d'une expérience significative à travers la gestion de plusieurs centres localisés dans plusieurs départements.

Par ailleurs, l'association est déjà présente sur l'Eurométropole de STRASBOURG par une intervention à travers différents services (multi-accueils, crèche familiale, halte-garderie, etc.).

2.2. Un projet s'appuyant sur l'expérience de l'association Léo Lagrange et la poursuite des activités engagées

Forte de ses compétences, de ses savoir-faire et de ses moyens techniques régionaux, de ses rencontres avec les partenaires locaux, l'association a déposé un projet prenant en compte les besoins des habitants et le maintien de la plupart des activités du centre en matière de petite enfance, jeunesse, économie sociale et familiale, secteur « aînés », les services à l'habitant et la vie de quartier.

La structure s'inscrit dans la nécessité d'élaborer en priorité un nouveau projet social et familial avec les habitants et les partenaires du territoire. Certaines activités ont été mises en réserve d'une lisibilité suffisante tant des besoins que des moyens mis à disposition du centre. Enfin, un plan de reprise des salariés a été proposé.

L'association a présenté un budget prévisionnel 2017 estimé et construit au prorata de 9 mois du bilan financier 2015.

La CAF a accordé une préfiguration d'agrément pour un an, afin de financer normalement l'activité en laissant le temps à l'association de construire le projet social en phase avec l'expérience de terrain et en lien avec les habitants. L'élaboration de ce nouveau projet autour d'un diagnostic social et territorial concerté puis partagé avec les partenaires financiers démarrera en septembre 2017 pour une phase de mise en œuvre et de validation de janvier à juin 2018. Un nouvel agrément pourrait alors être accordé pour 4 ans.

Les partenaires financeurs institutionnels se sont également positionnés favorablement.

Le 6 juillet 2017, la commission territoriale du territoire de l'Eurométropole de STRASBOURG s'est prononcée favorablement sur le principe d'une aide calculée au prorata des 9 mois de fonctionnement de l'année 2015, soit de 49 220 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
36895	65-6574-33	1 258 000,00 €	110 872,24 €	49 220,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 49 220 €, à l'association Léo Lagrange Centre Est au titre de l'aide aux activités socio-éducatives ;

- en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens avec les administrations, elle autorise son président à conclure la convention financière 2017, à intervenir entre le Département et l'association concernée ;

- le soutien financier s'effectuera selon les modalités suivantes : versement d'un acompte de 70 % de la subvention dès réception de la convention financière signée, puis versement du solde au dernier trimestre après une vérification de l'exercice de l'activité.

Strasbourg, le 30/08/17

Le Président,



Frédéric BIERRY